



COMMUNE DE PLONEIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Ploneis s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le 4 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, CADRAN Louis, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, ROSPARS Florence, TUAL David

Excusé ayant donné procuration : BRUNET Véronique à CANSIER Elodie, DESCHAMPS François à MEUR Elisabeth

Secrétaire de séance : CANSIER Elodie

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

La séance du conseil municipal débute à 20:08. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint. Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Elodie CANSIER.

Le président de la séance, Murielle FRANCIUS, rappelle l'ordre du jour :

1. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de personnes appelées à siéger
2. Révision du RIFSEEP (IFSE - part fixe)
3. Finistère Ingénierie Assistance : désignation d'un suppléant
4. Désignation des membres pour siéger au Conseil d'administration de l'ULAMIR : modification

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-001 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :
proposition de personnes appelées à siéger

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

DÉCISION

Le Conseil Municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

1.Pierre LE BERRE 2.Elisabeth GRIFFON 3.Paul COIC 4.Madeleine PALUD 5.Stéphane CORNEC 6.Nicole CORNIC 7.Nicolas CAPELLE 8.Claire HERVOUET 9.Régis QUAREN 10.François DESCHAMPS 11.Denis DOUGET 12.Yves LOUSSOUARN 13.David TUAL 14.Hervé BIGER 15.Michel LE BERRE 16.Denis BERNARD 17.Maëva LE FAOU 18.Sylvain BARIOU 19.Fanny LE BLEIS 20.Louis CADRAN 21.Stéphanie LE ROY 22.André LAUDEN 23.Elodie CANSIER 24.Elisabeth MEUR 25.Caroline CORNEC 26.Stéphane BARRE 27.Véronique BRUNET 28.Florence ROSPARS 29.Gaby GREIJANUS 30.Christine FLOCHLAY 31.Annick PERNEZ 32.Maryvonne GUILLOU.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-002 - Révision du RIFSEEP (IFSE - part fixe)

Rapporteur: FRANCIUS Murielle

La Maire rappelle à l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L712-1 et L712-2, L714-1, L714-4 et suivants,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 27 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2019 instaurant le régime indemnitaire au sein de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

Il est proposé de modifier les montants maxima de l'IFSE pour les agents relevant du groupe C comme suit :

Article 1 : Modification des montants IFSE – Groupe C

Les montants maxima **mensuels bruts** de l'IFSE applicables aux agents relevant du groupe C sont fixés comme suit :

- **C1 – Agent responsable sans encadrement d'agent :**
→ 450 €
- **C2 – Agent d'exécution :**
→ 350 €

Article 2 : Maintien des autres dispositions

Les autres dispositions de la délibération du 13 décembre 2019 restent inchangées.

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juin 2026

Article 4 : Exécution

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-003 - Finistère Ingénierie Assistance : désignation d'un suppléant

Madame la Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente à Finistère Ingénierie Assistance (FIA), en vertu de la délibération n° 21-0-001 du 25 juin 2021, A ce titre, Madame la Maire est membre de droit pour siéger à l'Assemblée Générale de cet établissement.

En cas d'absence de Madame la Maire, il convient de nommer un suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de la Maire, le Conseil Municipal désigne :

- Mme Elisabeth MEUR pour représenter Madame la Maire en cas d'absence à l'Assemblée Générale.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0

2026-004 - Désignation des membres pour siéger au Conseil d'administration de l'ULAMIR : modification

Madame la Maire rappelle la délibération n° 26-04-007 en date du 3 avril 2026 qui désignait les deux membres pour siéger au Conseil d'Administration de l'ULAMIR.

Elle propose de modifier ainsi la délibération :

- Membre titulaire : Elodie CANSIER
- Membre suppléant : Elisabeth MEUR

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

Murielle FRANCIUS indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20:15.

Le président de séance,
Murielle FRANCIUS



Le secrétaire de séance,
Elodie CANSIER

